U-5166

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X (1) Communauté française
O (1) ~~Provincial et communal~~
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : Date et signature : le 12/05/2014
Monsieur Didier LETURCQ, Président du Conseil de coordination

2. Intitulé de l'unité de formation :

LA GESTION DE CONFLIT (CONVENTION)

CODE DE L'U.F : 34 12 02 021 W1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) ~~qualification~~
du degré : O (1) ~~inférieur~~ X (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 94 12 02 021 w1	Code du domaine de formation : 901

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours	**Classement du cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Gestion de conflit	CT	B	14
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	2
		Total des périodes	16

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 2.04.17 Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

LA GESTION DE CONFLIT (CONVENTION)

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;

- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à sensibiliser l'apprenant à la mise en œuvre d'attitudes qui favorisent la gestion de conflit dans un cadre professionnel.

LA GESTION DE CONFLIT (CONVENTION)

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

- comprendre un texte écrit (+ou-30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond.

- émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

CE2D ou CESI.

LA GESTION DE CONFLIT (CONVENTION)

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

LA GESTION DE CONFLIT (CONVENTION)

4. PROGRAMME DU COURS

Sur base de situations professionnelles exemplatives, l'étudiant sera capable :

- de déterminer ce qu'est un conflit et d'en connaître les étapes ;
- d'identifier les différents types de conflits ;
- d'identifier les émotions générées par les conflits chez les différents acteurs impliqués ;
- de repérer les attitudes favorables à adopter dans la gestion d'un conflit ;
- d'expérimenter des techniques et des attitudes favorables à la gestion de conflit ;
- d'appréhender ses propres réactions en situation conflictuelle, face à différents acteurs impliqués.

LA GESTION DE CONFLIT (CONVENTION)

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'une mise en situation, l'étudiant sera capable :

- de décrire la situation de conflit et d'identifier les émotions qu'elle génère ;
- de proposer une attitude à adopter et une technique de gestion de conflit.

Pour la détermination de degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la finesse de l'observation ;
- la pertinence de l'intervention proposée.

LA GESTION DE CONFLIT (CONVENTION)

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.